

**MAIRIE DE VILLERS-POL**

14, Rue des écoles  
59530 Villers-Pol  
Tél : 03 27 49 06 37  
Mail : [mairie@villerspol.fr](mailto:mairie@villerspol.fr)

**ARRETE DU MAIRE**

**Arrêté de circulation**

Arrêté n°14 – 2025

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux de petit carottage pour analyse de la part de la société Domobat chez Sig Image à BIDART (64), rue des Fonds Paris du 28 avril au 09 mai 2025.

**Considérant** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire ;

**Vu**, la demande de l'entreprise ;

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de petit carottage pour analyse par l'entreprise Domobat chez Sig Image, rue des Fonds Paris à compter du 28 avril 2025 et ce pour une durée de 15 jours, s'agissant d'un chantier mobile, un empiètement sur la chaussée de courte durée aura lieu. La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier pendant la durée des travaux.

**Article 2** : L'entreprise Domobat chez Sig Image à BIDART (64) sera chargée de la mise en place de la signalisation et sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Le demandeur de la société Domobat chez Sig Image

Fait à Villers-Pol, le 18 avril 2025  
M le Maire,  
Olivier YZANIC

